MODES DÉGRADÉS

1 2 3

Fiche pratique pour la mise en oeuvre de votre plan d'actions cyber dans votre collectivité.

Description rapide de l'objectif visé :

Un document expliquant comment réagir en cas de ransomware/rançongiciel est affiché pour les agents dans la collectivité.

Coût estimé :

0 €

Niveau de difficulté de l'action :

Simple

Ressources nécessaires :

Ordinateur, logiciel bureautique

Niveau d'accompagnement :

Standard

Temps estimé :

8 heures

Public visé pour l'action :

Responsable informatique
Personne en charge de l'informatique

Organisation conseillée pour la mise en œuvre dans votre collectivité :

1. Qui fait quoi ? Définir les rôles et responsabilités.
Qui réalise la fiche ?
Qui communique et explique la fiche aux agents ?
Qui porte le message et le crédibilise ?

2. Pourquoi ?
Communiquer pour expliquer la démarche aux agents et élus. Cette communication peut se faire au travers d'une sensibilisation aux risques numériques. Expliquer aux agents et élus les risques, les impacts sur la collectivité et les bonnes pratiques pour se protéger des rançongiciels.

3. Comment ?
Planifier du temps pour réaliser la fiche réflexe. Vous pouvez aussi réutiliser du contenu mis à disposition sur le site de l'ANSSI ou de Cybermalveillance.gouv.fr
Pensez que votre fiche doit comporter :
- Comment réagir ? Que débrancher ?
- Qui alerter ?
- Qui contacter ?

4. Combien ?
Imprimer autant d'exemplaire que nécessaire. Cette fiche doit être connue de tous. Vous pouvez la distribuer ou l'afficher dans les bureaux et dans les couloirs.

5. Quand ?
Dès que le document est finalisé, il est nécessaire de le diffuser au plus vite.

Livrable de l'action terminée :

Fiche réflexe affichée dans les locaux de la collectivité.

Description étape par étape pour la mise en œuvre :

1. Préparez une fiche réflexe ou utilisez les ressources mises à disposition sur le site de l'ANSSI ou de Cybermalveillance.

A noter : selon que vous prépariez vous-même une fiche ou que vous réutilisez les ressources en ligne, l'investissement en temps ne sera pas le même.

2. Imprimez et affichez les fiches dans vos locaux. Ces fiches doivent être connues et visibles par vos agents et élus.

Pour aller plus loin :

ANSSI :
- Guide des bonnes pratiques de l'ANSSI
- Attaque par rançongiciels, tous concernés

Cybermalveillance :
- Fiche réflexe rançongiciel
- Contenus sur les rançongiciels